

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 D 00007

Numéro SIREN : 383 986 874

Nom ou dénomination : COOPERL ARC ATLANTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 4611

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		COOPERL ARC ATLANTIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise		7 rue de la Jeannaie ZI 22403 LAMBALLE cedex		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET*		3 8 3 9 8 6 8 7 4 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ	2 294 775 1 453 488 841 286	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 740 223 10 014 151 6 726 072	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 084 484 759 013 1 325 471	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO	29 091 855 15 499 231 13 592 624	
		Constructions	AP	AQ	181 429 477 139 750 846 41 678 632	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	358 547 501 276 328 848 82 218 653	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	62 755 401 51 057 320 11 698 081	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW	23 561 187 23 561 187		
	Avances et acomptes	AX	AY	135 503 135 503		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	146 792 358 94 904 677 51 887 681	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	132 971 150 16 741 865 116 229 285	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	228 431 228 431	
	Prêts	BH	BF	12 891 534 3 753 969 8 640 565		
	Autres immobilisations financières *	BH	BH	2 960 654 2 960 654		
	TOTAL (II)		BJ	BK	BL	571 987 532 610 263 407 361 724 125
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	53 260 407	BM
En cours de production de biens			BN	1 994 564	BN	1 994 564
En cours de production de services			BP		BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	62 662 262	BR	819 584
Marchandises			BT	10 736 195	BU	424 069
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	113 587 983	BY	251 061
		Autres créances (3)	BZ	320 967 662	CA	45 709 878
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	167 326	CC	167 326
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	871 846	CE
Disponibilités	CF		1 838 245	CG	1 838 245	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	9 766 573	CI	9 766 573	
	TOTAL (III)	CJ	CK	CL	575 853 264 50 391 483 525 461 782	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écart de conversion actif * (VI)	CN	15 683		15 683	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	IB	1 547 856 479 660 654 890 887 201 590	
Renvois : (1) Dont droit au bail :						
Clause de réserve de propriété : *						
Immobilisations :						
Stocks :						
Créances :						
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	26 852 400	(3) Part à plus d'un an :	CR 31 605	

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 532 994)	DA		50 700 319		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		143 605		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD		40 123 892		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		88 857 445		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		165 966 550		
	Report à nouveau	DH		2 000 000		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		7 436 483		
	Subventions d'investissement	DJ		4 435 936		
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL		359 664 231	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
		TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		39 929 829		
	Provisions pour charges	DQ		7 509 291		
		TOTAL (III)	DR		47 439 120	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		251 500 200		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		1 767 140		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		102 451 632		
	Dettes fiscales et sociales	DY		52 460 283		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		4 475 075		
	Autres dettes	EA		66 605 882		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		838 027		
		TOTAL (IV)	EC		480 098 239	
	Ecart de conversion passif *		(V)		ED	
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	887 201 590
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		323 744 251			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		42 299 204			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	321 430 609	FB	1 370 180	FC	322 800 789	
	Production vendue	FD	1 450 617 726	FE	330 043 811	FF	1 780 661 537	
	biens *	FG	47 524 901	FH	667 220	FI	48 192 122	
	services*	FJ	1 819 573 236	FK	332 081 211	FL	2 151 654 447	
	Chiffres d'affaires nets*					FM	9 964 089	
	Production stockée*					FN		
	Production immobilisée*					FO	292 932	
	Subventions d'exploitation					FP	8 477 110	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	1 671 569	
	Autres produits (1) (11)					FR	2 172 060 148	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	281 120 517	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 898 681)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 362 709 538	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(11 403 042)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	266 557 619	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 880 939	
	Salaires et traitements*					FY	123 383 309	
	Charges sociales (10)					FZ	55 257 010	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	30 638 141
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 957 797
				Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	3 277 904
	Autres charges (12)					GE	4 549 843	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 127 030 896	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	45 029 252	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 213 823	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 286 715	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 097 363	
	Différences positives de change					GN	162 898	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	48 186	
Total des produits financiers (V)						GP	7 808 985	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	39 734 254	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 372 000	
	Différences négatives de change					GS	64 633	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	42 170 887	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(34 361 902)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 667 350	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 532 355		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	966 368		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 498 723		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 503 341		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	904 423		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 407 764		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 909 041)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 321 826		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 188 367 856		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 180 931 373		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	7 436 483		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	HY			
	produits de locations immobilières	IG			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP			
	(3) Dont	HQ			
	- Crédit - bail mobilier *	IH			
	- Crédit - bail immobilier	IJ	4 510 049		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IK	86 397		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HX			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	RC			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	RD			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)				
(9) Dont transferts de charges	A1	1 656 258			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					
facultatives	A6				
obligatoires	A9				
dont cotisations facultatives Madelin	A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES ET PENALITE	1 670				
SUBVENTIONS ACCORDEES	235 540				
aUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 131				
vnc S/ IMMOBILISATIONS	904 423				
SUBVENTION D EQUILIBRE REMBOURSEES			680 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures		Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *						
INCORP.	IMMOBILISATIONS	TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		Augmentations						
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
												1		2		3		
	Frais d'établissement et de développement	CZ		2 251 725		D8		43 050				D9		6 488 972				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KD		15 616 471		KE						KF		833 460				
CORPORELLES	Terrains	KG		28 280 541		KH						KI		2 370 117				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	102 385 946		KJ						KK		9 000			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	5 483 371		KM						KN		3 184 894			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	67 996 148		KP						KQ		20 579 758			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	339 051 063		KS						KT		258 735			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV						KW		50 020 758			
		Matériel de transport *					KY						KZ		9 853 987			
	Immobilisations corporelles en cours	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB						LC		296 642			
		Emballages récupérables et divers *					LE						LF		20 498 431			
		Avances et acomptes					LH						LI		517 506			
	TOTAL III		LN		624 643 129		LO						LP		45 710 622			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G				8M						8T					
Autres participations		8U		225 137 278		8V						8W		88 143 152				
Autres titres immobilisés		1P		460 499		1R						1S						
Prêts et autres immobilisations financières		1T		21 220 015		1U						1V		15 760 901				
TOTAL IV		LQ		246 817 792		LR						LS		103 904 052				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		889 329 117		ØH						ØJ		156 146 697				
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.	IMMOBILISATIONS	TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4										
	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		2 294 775		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		18 824 707		1X								
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		29 091 855		LZ								
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		104 756 064		MC							
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		5 492 371		MF							
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		71 181 043		MI							
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		358 547 501		ML							
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		258 735		MO							
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		51 320 083		MR							
	Immobilisations corporelles en cours	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		10 769 401		MU							
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		407 181		MX							
		Avances et acomptes	MY		MZ		NA		23 561 187		NB							
	TOTAL III		IY		NG		NH		655 520 924		NI							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7				ØW							
Autres participations		IØ		ØX		ØY		279 763 508		ØZ								
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		228 431		2D								
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		15 355 188		2G								
TOTAL IV		I3		NJ		NK		295 347 127		2H								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		971 987 532		ØM								

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: COOPERL ARC ATLANTIQUE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY	1 317 213	EL	136 275	EM	0	EN	1 453 488				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 545 551	PF	2 227 613	PG	0	PH	10 773 164				
TOTAL I		RK	9 862 763	RM	2 363 889	RN		RO	12 226 652				
Terrains		PI	14 673 981	PJ	847 396	PK	22 146	PL	15 499 231				
Constructions	Sur sol propre	PM	78 292 019	PN	2 779 233	PO	0	PQ	81 071 252				
	Sur sol d'autrui	PR	4 195 618	PS	187 322	PT	0	PU	4 382 940				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	51 336 441	PW	2 960 212	PX	0	PY	54 296 654				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	260 559 550	QA	16 745 001	QB	975 704	QC	276 328 848				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	186 845	QE	16 140	QF	0	QG	202 985				
	Matériel de transport	QH	40 183 256	QI	3 946 872	QJ	2 439 303	QK	41 690 825				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 972 498	QM	951 753	QN	1 907	QO	8 922 344				
	Emballages récupérables et divers	QP	132 599	QR	108 567	QS	0	QT	241 166				
TOTAL II		QU	457 532 807	QV	28 542 497	QW	3 439 059	QX	482 636 244				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	467 395 570	ØP	30 906 385	ØQ	3 439 059	ØR	494 862 896				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	420	4U	415 683	4V	416 103		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	9 659 953	4Y	1 200 000	4Z	3 350 662	5A	7 509 291
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	38 191 004	5W	2 077 904	5X	355 182	5Y	39 913 726
	TOTAL II	5Z	47 851 377	TV	3 293 587	TW	3 705 845	TX	47 439 120
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
	- corporelles	6E	6F	6G	6H				
	sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
	- titres de participation	9U	82 515 919	9V	12 804 455	9W	415 697	9X	94 904 677
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	13 155 150	Ø7	15 068 227	Ø8	7 727 543	Ø9	20 495 834
	Sur stocks et en cours	6N	4 411 995	6P	1 571 984	6R	1 782 128	6S	4 201 851
	Sur comptes clients	6T	120 591	6U	184 080	6V	53 610	6W	251 061
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	29 080 924	6Y	18 319 435	6Z	1 461 788	7A	45 938 571
	TOTAL III	7B	129 284 578	TY	47 948 181	TZ	11 440 765	UA	165 791 994
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	177 135 955	UB	51 241 768	UC	15 146 610	UD	213 231 113
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5 235 701	UF	5 041 718			
	- financières		UG	39 734 254	UH	2 097 363			
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	132 971 150	UM	24 161 595	UN	108 809 554			
	Prêts (1) (2)		UP	12 394 534	UR	50 075	US	12 344 459			
	Autres immobilisations financières		UT	2 960 654	UV	2 133 214	UW	827 439			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	69 368				69 368			
	Autres créances clients		UX	113 518 616		113 518 616					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI	26 291 187		26 291 187					
	Personnel et comptes rattachés		UY	64 372		32 767		31 605			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	227 561		192 115		35 446			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15 415 119		15 415 119				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	27 710		27 710				
		Divers		VP	267 989		267 989				
	Groupe et associés (2)		VC	256 673 698		256 673 698					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	22 167 352		22 167 352					
	Charges constatées d'avance		VS	9 766 573		9 766 573					
	TOTAUX			VT	592 815 882	VU	470 698 011	VV	122 117 871		
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	11 128 454							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	15 336 446							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	251 500 200	95 371 131	134 447 418	21 681 651				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 767 140	1 542 222	174 760	50 159					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	102 451 632	102 451 632							
Personnel et comptes rattachés		8C	27 325 641	27 325 641							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 098 725	20 098 725							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	373 993	373 993						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 542 944	2 542 944						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 118 980	2 118 980						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 475 075	4 475 075							
Groupe et associés (2)		VI	7 433 768	7 433 768							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	59 172 114	59 172 114							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	838 027	838 027							
TOTAUX			VY	480 098 239	VZ	323 744 251	134 622 178	21 731 810			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	79 109 537	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	46 815 484	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	12 804 455	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	12 804 455
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	121 302	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				
			- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8 23 343	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	93 572	XA 1 777 859	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	16 547 998
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	5 224 980	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	5 224 980	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise		COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	11 954 144
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)					
			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION POUR TITRES DE PARTICIPATION			8X	12 804 455	8Y
REPRISE DE PROVISION POUR TITRES DE PARTICIPATION			8Z		9A 415 697
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	12 804 455	YO 415 697
à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise										COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 000 000	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB	1 917 106								
					- Autres réserves	ZD	12 529 976								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	19 995 738		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	5 548 656								
	TOTAL I	ØF	21 995 738		Report à nouveau	ZG	2 000 000								
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	21 995 738							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	32 278 727		
		— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	3 990 153		
		— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	45 019 976		
		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 400 174		
		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
		— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	180 868 590		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	266 557 619		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	2 409 835			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	9 471 104			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	11 880 939			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	146 452 468			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	163 144 828			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB	120 788 616			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		2,75	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0 ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	2 451 689 663	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬					
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE

Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>COOPERL ARC ATLANTIQUE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	3 938	
dont apprentis	YF	67	
dont handicapés	YG	208	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 151 654 447	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	93 911	
TOTAL 1	OX	2 151 748 358	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 671 569	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	972 932	
Variation positive des stocks	OD	24 319 995	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	26 964 496	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	1 752 344 004	
Variation négative des stocks	OQ	54 184	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	154 445 327	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	680 805	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13 809 843	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	1 134 072	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 922 468 233	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	256 244 621
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	232 296 238	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	2 451 689 663	
Période de référence	GY	du	01012022
	GZ	au	31122022
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

[] (1)

Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 8 3 9 8 6 8 7 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COOPERL ARC ATLANTIQUE

ADRESSE (voie) 7 rue de la Jeannaie ZI

CODE POSTAL 22403 VILLE LAMBALLE cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 8 3 9 8 6 8 7 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COOPERL ARC ATLANTIQUE

ADRESSE (voie) 7 rue de la Jeannaie ZI

CODE POSTAL 22403

VILLE LAMBALLE cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SIC Dénomination LA HUNAUDAYE

N° SIREN (si société établie en France) 3 4 0 2 7 8 4 1 5 % de détention 80

Adresse : N° Voie LA GARE PLESTAN

Code Postal 22640 Commune PLENEE JUGON Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination CFMA

N° SIREN (si société établie en France) 8 8 7 6 3 7 2 7 0 % de détention 100

Adresse : N° Voie ZONE INDUSTRIELLE

Code Postal 22400 Commune LAMBALLE Pays FR

Forme juridique SRL Dénomination THAI FOOD NUCLEUS GENETIC LTS CO

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50

Adresse : N° Voie SHINAWATRA TOWER 3 1010, 12TH FLOOR, VIPHAVADI RANGSIT RD, CHATUCHAK, BANG

Code Postal Commune BANGKOK Pays TH

Forme juridique SAS Dénomination NUCLEUS

N° SIREN (si société établie en France) 3 5 1 4 0 3 9 1 0 % de détention 88,37

Adresse : N° 7 Voie RUE DES ORCHIDEES

Code Postal 35650 Commune LE RHEU Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination ENTREPOT FRIGORIFIQUE ARMORICAIN

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 4 5 6 8 6 7 5 % de détention 50

Adresse : N° Voie RUE DU CHENE AU CHAT ZA DE LA TOUCHE

Code Postal 35137 Commune BEDEE Pays FR

Forme juridique SEA Dénomination ELEVAGE RAMEL

N° SIREN (si société établie en France) 4 2 9 0 9 2 0 6 7 % de détention 95

Adresse : N° Voie LES BIGNONS

Code Postal 22120 Commune QUESSOY Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination COOPERL

N° SIREN (si société établie en France) 4 3 4 5 1 6 2 2 5 % de détention 99,99

Adresse : N° 7 Voie RUE DE LA JEANNAIE

Code Postal 22400 Commune LAMBALLE Pays FR

Forme juridique SRL Dénomination GLOBAL MEAT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50

Adresse : N° Voie DUNAKESZI

Code Postal Commune TOZEGTAVI Pays HU

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL INDUSTRIES ALIMENTAIRES
N° SIREN (si société établie en France)	320649833	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZONE INDUSTRIELLE
	Code Postal	Commune	Pays
	38110	ROCHETOIRIN	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	NET'PERL
N° SIREN (si société établie en France)	508128352	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	RUE DE LA JEANNAIE MAROUE
	Code Postal	Commune	Pays
	22400	LAMBALLE	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	VET'APRO
N° SIREN (si société établie en France)	511445835	% de détention	51
Adresse :	N°	Voie	ZI BELLEVUE 2
	Code Postal	Commune	Pays
	35220	CHATEAUBOURG	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GUFA BEAUSOLEIL
N° SIREN (si société établie en France)	532167608	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal	Commune	Pays
	22400	LAMBALLE	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BEAUSOLEIL 2
N° SIREN (si société établie en France)	532167269	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal	Commune	Pays
	22400	LAMBALLE	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CETRA PORCS
N° SIREN (si société établie en France)	068201292	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI EVRE ET LOIRE
	Code Postal	Commune	Pays
	49600	BEAUPREAU	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GATINES VIANDES
N° SIREN (si société établie en France)	382204519	% de détention	34,13
Adresse :	N°	Voie	ZI LA BOUGEOIRE
	Code Postal	Commune	Pays
	35130	LA GUERCHE DE BRETAGNE	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOP ARMORICAINE
N° SIREN (si société établie en France)	382815512	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	RUE DE LA JEANNAIE MAROUE
	Code Postal	Commune	Pays
	22400	LAMBALLE	FR
Forme juridique	SIC	Dénomination	ARCA
N° SIREN (si société établie en France)	352784318	% de détention	62,38
Adresse :	N°	Voie	RUE BERNARD PALISSY ZA LES MOTTAIS
	Code Postal	Commune	Pays
	35230	ST ARMEL	FR

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	SAS	Dénomination	SOFRIMAIX
N° SIREN (si société établie en France)	441107554	% de détention	49
Adresse :	N° 58	Voie	AVENUE PIERRE BERTHELOT
	Code Postal 14000	Commune	CAEN
		Pays	FR
Forme juridique	ERL	Dénomination	AZUR
N° SIREN (si société établie en France)	397472648	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	LA LANDELLES
	Code Postal 35230	Commune	SAINT ARMEL
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	AVENIR
N° SIREN (si société établie en France)	487697526	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZI LA JEANNAIE
	Code Postal 22400	Commune	LAMBALLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL INNOVATION
N° SIREN (si société établie en France)	817612401	% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	RUE DE LA JEANNAIE
	Code Postal 22400	Commune	LAMBALLE
		Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	PROVINCE
N° SIREN (si société établie en France)	414566331	% de détention	50
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU DOCTEUR SCWEITZER
	Code Postal 57130	Commune	ARS SUR MOSELLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BERNEAU
N° SIREN (si société établie en France)	353527922	% de détention	60
Adresse :	N° 5	Voie	RUE D'AUBRAC
	Code Postal 94575	Commune	RUNGIS CEDEX
		Pays	FR
Forme juridique	SEA	Dénomination	DE LA FONTAINE NEUVE
N° SIREN (si société établie en France)	412931735	% de détention	99
Adresse :	N° 6	Voie	LA VILLENEUVE
	Code Postal 22800	Commune	SAINT DONAN
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	CIRCLE FOODS
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse :	N° 2	Voie	CASTLEFIELD COURT, CHURCH STREET
	Code Postal	Commune	REIGATE
		Pays	GB
Forme juridique	SRL	Dénomination	COOPERL TRADING
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	SUITE 01-58, 9F, NO 6, NAN ZHU GAN HU TONG, DONG CHENG, DISTRICT
	Code Postal	Commune	BEIJING
		Pays	CN

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	SRL	Dénomination	COOPERL RUSSIE
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	KHLEBOZAVODSKIY PROYEZD, IMMEUBLE 9, 4ème ETAGE, LOCAL XI, BUREAU 8
	Code Postal 115230	Commune	MOSCOU
		Pays	RU
Forme juridique	SRL	Dénomination	HENAN COOPERL PIG BREEDING CO
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	HUANGMANGYU VILLAGE, DONGYOA TOWN
	Code Postal	Commune	LINZHOU CITY
		Pays	CN
Forme juridique	SRL	Dénomination	COOPERL VIETNAM
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	SUITE 005, 17TH FLOOR, EMPRESS TOWER, NO 138-142 HAI BA TRUNG, DA KAO WARD
	Code Postal	Commune	HO CHI MINH CITY
		Pays	VN
Forme juridique	SRL	Dénomination	NHL COOPERL JV
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse :	N°	Voie	ROOM 1101, BUILDING 11, PINGGU NORTH STREET NO 13, XINGGU ECONOMIC DEVELOP
	Code Postal	Commune	BEIJING
		Pays	CN
Forme juridique	SAS	Dénomination	VEREIJKEN BEHEER
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	EVERBEST 4C 5741PM
	Code Postal	Commune	BEEK EN DONK
		Pays	NL
Forme juridique	SAS	Dénomination	LES PROVINCES D'EUROPE
N° SIREN (si société établie en France)	750870347	% de détention	50
Adresse :	N° 27 B	Voie	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
	Code Postal 57130	Commune	ARS SUR MOSELLE
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	OLIVIER & CO
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	51
Adresse :	N°	Voie	UI TRAKTOROWA 180, 91-203, LODZ
	Code Postal	Commune	LODZ
		Pays	PL
Forme juridique	SAS	Dénomination	COMPAGNIE DE SALAISON
N° SIREN (si société établie en France)	829293109	% de détention	100
Adresse :	N° 7	Voie	RUE DE LA JEANNAIE MAROUE
	Code Postal 22400	Commune	LAMBALLE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GUY HARANG
N° SIREN (si société établie en France)	301499190	% de détention	57,54
Adresse :	N°	Voie	ZI ST MATHIEU LE MOULIN
	Code Postal 78550	Commune	HOUDAN
		Pays	FR

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise COOPERL ARC ATLANTIQUE

Forme juridique	COP	Dénomination	CO & CO KERESKEDELMI ES SZOLGALTATO
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	15
Adresse :	N°	Voie	TOZEGTAVI UT 11-13
	Code Postal	Commune	DUNAKESZI
		Pays	HU
Forme juridique	SAS	Dénomination	GENELIA
N° SIREN (si société établie en France)	383844347	% de détention	12,25
Adresse :	N°	Voie	ST HUBERT
	Code Postal	Commune	SAINT GILLES
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	HENAN JINGWANG COOPERL PIG BREED GENETIC CO LTD
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse :	N°	Voie	AGRICULTURAL SILICON VALLEY, HEBI CITY, HENAN PROVINCE
	Code Postal	Commune	HENAN
		Pays	CN
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL 360 NA INC
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	207-7240 RUE WAVERLY MONTREAL QUEBEC H2R2Y8 CANADA
	Code Postal	Commune	QUEBEC CANADA
		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	COOPERL SUISSE SA
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ROUTE DE JUSSY
	Code Postal	Commune	THONEX - SUISSE
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le 01012022

et clos le 31122022

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

x

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
COOPERL ARC ATLANTIQUE 7 rue de la Jeannaie ZI 22403 LAMBALLE cedex FRANCE		7 rue de la Jeannaie ZI 22403 LAMBALLE cedex	
SIRET 38398687400014			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées coopérative agricole

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	5 224 980	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	194 526

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 - Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉEECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé AS 400

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

*Tél :**Tél :*

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 07062023

Lieu : LAMBALLE

Qualité :

Directeur

Nom du signataire : M COMMAULT Emmanuel

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
1		2	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
					5	6	7	8
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

ANNEXE LIBRE MODELE 02

Titre du document :

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Titre de la colonne :	CPTÉ RT OPERATIONS TIERS	
ACHATS DE MARCHANDISES		6 983 282
VARIATION DE STOCKS MARCHANDISES		(317 925)
ACHATS MATIERES PREMIERES		132 005 442
VARIATION DE STOCKS MATIERES PREMIERES		(6 708)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		36 973 946
IMPOTS ET TAXES		568 419
SALAIRES ET TRAITEMENTS		14 659 398
CHARGES SOCIALES		5 866 921
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		1 677 488
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIFS CIRCULANT		261 049
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		131 340
AUTRES CHARGES		93 708
CHARGES FINANCIERES		131 451
CHARGES FINANCIERES DOT AUX PROVISIONS		102 643
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		290 386
VENTES DE MARCHANDISES		7 890 839
PRODUCTION VENDUE DE BIENS		154 572 510
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		36 935 652
PRODUCTION STOCKEE		507 772
SUBVENTION D EXPLOITATION		10 541
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		2 378 210
AUTRES PRODUITS		45 128
PRODUITS FINANCIERS		2 853 928
PRODUITS FINANCIERS REPRISE SUR PROVISION		48 491
PRODUITS FINANCIERS SUR OPERATIONS DE GESTION		1 028 821
RESULTAT		6 851 054
TUP SIABEL		23 343
QUOTE PART RESULTAT SCEA RAMEL		66 300

Cooperl

Cooperl Siège Social
7 Rue de la Jeannaie Maroué - Bat. 2
BP 60328
22403 Lamballe-Armor
Tel : +33 2 96 30 70 00 Fax : +33 2 96 34 77 58

EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 23 juin,
A 16h 00,
Au Haras à Lamballe Armor (22400),

Les associés de la coopérative agricole COOPERL ARC ATLANTIQUE se sont réunis, sur deuxième convocation, en assemblée générale ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrice DRILLET, Président du Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

PREMIERE RESOLUTION

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022. Celui-ci n'appelle aucune observation particulière.

L'assemblée approuve ledit procès verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[...]

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture :

-du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, comportant le rapport d'activité, le rapport DPEF et la présentation des comptes, tant sociaux que consolidés ;

-du rapport sur les comptes annuels et du rapport sur les comptes consolidés des Co-Commissaires aux Comptes ;

Approuve les comptes sociaux de la coopérative ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les conventions réglementées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un résultat excédentaire de **7.436.483 Euros**, dont:

-un excédent résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 1.793.478 Euros.

-un bénéfice résultant des opérations faites avec les tiers de 1.674.896 Euros,

-les autres opérations d'exploitation non faites avec les adhérents, auxquelles s'ajoutent le résultat financier et le résultat exceptionnel s'élèvent à 2.120.350 Euros.

-les dividendes nets d'IS reçus des filiales s'élèvent à 1.847.759 Euros.

L'assemblée générale décide de **doter les réserves obligatoires suivantes pour un montant de 2.251.055 Euros** :

- | | |
|---|-----------------|
| ● Au titre de la Réserve TNA | 1.674.896 Euros |
| ● Au titre de la Réserve légale | 576.159 Euros |
| ● Au titre de la Réserve pour parts annulées | NÉANT |
| ● Au titre de la Réserve plus-values (cessions immos) | NÉANT |

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à **5.185.428 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[...]

DOUZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires.

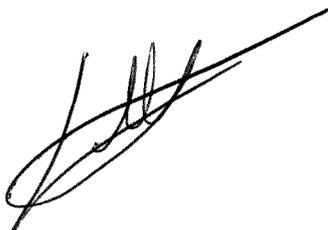
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les Scrutateurs et la Secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Patrice DRILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Drillet', written over a horizontal line.

**COOPERATIVE AGRICOLE
"COOPERL ARC ATLANTIQUE"**
Zone industrielle
Rue de la Jeannaie
22400 – LAMBALLE- ARMOR

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ROUXEL TANGUY & Associés
Membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique
2C, allée Jacques Frimot
35000 – RENNES

Yann OLLIVIER
Membre de la Compagnie Régionale
de l'Est
109, boulevard d'Haussonville
54041 – NANCY

Le présent rapport comprend 34 pages

COOPERATIVE AGRICOLE
« COOPERL ARC ATLANTIQUE »
Siège social : Zone Industrielle
Rue de la Jeannaie
22400 – LAMBALLE- ARMOR

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'Assemblée Générale de la société coopérative agricole Cooperl Arc Atlantique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société coopérative agricole Cooperl Arc Atlantique, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société coopérative à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice 2022 » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- le contexte inflationniste avec une hausse des prix sans précédent des matières premières agricoles, notamment du cours du porc, ainsi que des matières premières industrielles qui incluent l'énergie,

- la répercussion de ces hausses auprès des clients ayant entraîné une augmentation du chiffre d'affaires, toutefois insuffisante pour absorber la totalité de l'augmentation des coûts.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels. Nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les approches retenues par la coopérative, les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués.
- Votre coopérative constitue des dépréciations sur les créances ainsi que sur les stocks selon les modalités décrites dans la note relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la coopérative et avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette approche.
- Votre coopérative constitue des provisions pour couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains, selon les modalités décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue pour estimer ces risques et charges ainsi que des données sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les calculs effectués quand il y avait lieu.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que l'information donnée dans le rapport de gestion au titre des retards de paiement ne correspond pas aux informations demandées à l'article D 441-6 du Code de commerce. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes et Nancy, le 9 juin 2023

Les commissaires aux comptes

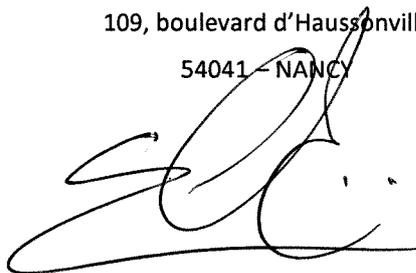
ROUXEL TANGUY & Associés
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Ouest -Atlantique
2C, allée Jacques Frimot
35 000 – RENNES

Yann OLLIVIER
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de l'Est
109, boulevard d'Haussonville
54041 – NANCY

Emmanuelle ROUXEL
Associée



Géraldine BLIN
Associée



BILAN ACTIF COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou l'union :		COOPERL ARC ATLANTIQUE				
Adresse de la coopérative agricole ou l'union :		7 RUE DE LA JEANNAIE ZI 22400 LAMBALLE				
Numéro SIREN :		383 986 874				
Numéro d'agrément :		N° 10458				
ACTIF		31/12/2022			31/12/2021	
		Brut	Amortissement et dépréciations	Net	Net	
Capital souscrit non exigé (I) appelé non versé		167 326		167 326	153 248	
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de recherche et de développement*				
		Concession, brevets, marques, logiciels et droits similaires	16 740 223	10 014 151	6 726 072	3 095 528
		Indemnités de non-rétablissement				
		Autres immobilisations incorporelles	3 053 788	2 212 501	841 286	1 061 014
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 325 471	-	1 325 471	3 848 890
		TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 119 482	12 226 652	8 892 830	8 005 432
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	29 091 855	15 499 231	13 592 624	13 606 560
		Constructions	181 429 477	139 750 846	41 678 632	42 041 387
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	358 547 501	276 328 848	82 218 653	78 491 513
		Autres immobilisations corporelles	62 755 401	51 057 320	11 698 081	11 954 925
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	23 696 690	-	23 696 690	21 015 937
		TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	655 520 924	482 636 244	172 884 679	167 110 322
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Participations à des organismes coopératifs	170 193	-	170 193	402 261
		Autres participations	146 792 358	94 904 677	51 887 681	33 900 636
		Créances rattachées à des participations	132 971 150	16 741 865	116 229 285	103 491 096
		Autres titres immobilisés	58 238	-	58 238	58 238
		Prêts	12 394 534	3 753 969	8 640 565	8 677 590
		Autres immobilisations financières	2 960 654	-	2 960 654	4 616 903
		TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	295 347 127	115 400 511	179 946 616	151 146 724
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)		971 987 532	610 263 407	361 724 125	326 262 478
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET ENCOURS	Matières premières et autres approvisionnements	53 260 507	2 958 198	50 302 309	39 232 564
		En cours de production	1 994 564	-	1 994 564	1 910 809
		Produits finis	62 662 362	819 584	61 842 778	50 201 969
		Marchandises	10 736 195	424 069	10 312 126	7 829 555
		TOTAL STOCKS ET ENCOURS	128 653 628	4 201 851	124 451 777	99 174 897
	CREANCES (2)	Avances, acomptes versés sur commandes et apports	-			
		Créances associés coopérateurs et comptes rattachés	26 123 861	2 675 963	23 447 898	20 438 836
		Créances clients et comptes rattachés	113 587 983	251 061	113 336 923	82 116 146
		Autres créances	293 682 893	43 033 915	250 648 978	245 782 587
		TOTAL CREANCES	433 394 738	45 960 939	387 433 799	348 337 569
	AUTRES	Valeurs mobilières de placement	871 846	228 693	643 153	768 563
		Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 160 908	-	1 160 908	1 362 340
		Disponibilités	1 838 245	-	1 838 245	3 377 612
		Charges constatées d'avance	9 766 573	-	9 766 573	7 581 020
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)		575 685 939	50 391 483	525 294 456	460 602 001
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunts (V)					
	Primes de remboursement des emprunts (VI)					
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VI)	15 683		15 683	420	
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)	1 547 856 479	660 654 890	887 201 590	787 018 147	
(1) Dont à moins d'un an (données brutes) :		26 852 400			23 204 766	
(2) Dont à moins d'un an (données brutes) :		433 327 687			377 401 726	

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

BILAN PASSIF COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative agricole ou de l'union		COOPERL ARC ATLANTIQUE	
		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	Capital social	50 700 319	49 241 789
	Droits d'entrée		-
	Ecart de réévaluation		-
	Réserve légale	40 123 892	38 206 785
	Réserve indisponible provenant des subventions	44 537 263	39 427 110
	Réserve indisponible provenant des opérations avec les tiers non associés	20 642 182	19 817 508
	Réserve indisponible provenant des dévolutions		-
	Réserves statutaires ou contractuelles	12 039 060	12 039 060
	Réserves réglementées	11 638 940	11 638 940
	Autres réserves	166 110 156	154 316 105
	Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales	2 000 000	2 000 000
	Report pour ristourne éventuelle		-
	Report à nouveau débiteur		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	7 436 483	19 995 738
	Subvention d'investissement à étaler	4 435 936	4 629 829
	Provisions réglementées		-
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	359 664 231	351 312 864
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I bis)	-	-
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	39 929 829	38 191 424
	Provisions pour charges	7 509 291	9 659 953
	TOTAL DES PROVISIONS (II)	47 439 120	47 851 377
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles		-
	Autres emprunts obligataires		-
	Emprunts et dettes coopératifs		-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	251 500 200	184 575 908
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 767 140	3 282 194
	Instrument financier à terme	3 341 077	5 224 979
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-
	Dettes associés coopérateurs et comptes rattachés	26 598 359	16 832 260
	Caisses de péréquation, de compensation et autres caisses		-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 451 632	73 853 658
	Dettes fiscales et sociales	52 460 283	53 623 240
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 475 075	6 133 836
	Autres dettes	36 666 446	37 949 587
Compte régul.	Produits constatés d'avance(1)	838 027	6 378 244
	TOTAL DES DETTES (III)	480 098 239	387 853 906
	Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	-	21 663
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)	887 201 590	787 039 810
	(1) Dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	156 353 988	135 962 822
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	323 744 251	251 891 085
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	42 299 204	7 764 642
	(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT COOPERATIVE AGRICOLE (conforme au règlement ANC 2021-01)

Désignation de la coopérative ou union :		COOPERL ARC ATLANTIQUE		
		31/12/2022	31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes et cessions de marchandises	322 800 789	280 541 107	
	Production vendue et cédée	1 780 779 348	1 468 442 096	
	Fourniture de services	6 940 831	14 176 892	
	Produits des activités annexes	41 133 480	38 065 941	
	Montant net du chiffre d'affaires	2 151 654 447	1 801 226 036	
	Dont à l'exportation	322 081 211	336 771 662	
	Production stockée	9 964 089	424 901	
	Production immobilisée	-	-	
	Subventions	292 932	467 715	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 820 852	2 052 725	
	Transferts de charges	1 656 258	1 111 141	
	Autres produits	1 671 569	1 866 391	
	Total des produits d'exploitation (I)	2 172 060 148	1 807 148 909	
CHARGES D'EXPLOITATION	Apports et achats de marchandises	281 120 517	240 837 503	
	Variation de stock de marchandises	- 2 898 681	954 135	
	Apports et achats de matières premières	1 362 709 538	1 072 300 299	
	Variation de stock de matières premières	- 11 403 042	- 12 033 072	
	Autres achats et charges externes (1)	266 557 619	240 864 673	
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 880 939	12 798 306	
	Salaires	123 383 309	121 177 030	
	Charges sociales	55 257 010	53 873 560	
	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	30 638 141	28 922 136	
	- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-	
	- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 957 797	3 549 406	
	Dotations aux provisions	3 277 904	2 934 147	
	Autres charges	4 549 843	4 036 752	
	Total des charges d'exploitation (II)	2 127 030 896	1 770 214 875	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		45 029 252	36 934 034
	Opérations en commun	Excédent transféré (III)	-	-
Perte transférée (IV)		-	-	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations à des organismes coopératifs agricoles	18 260	460	
	Produits financiers de participation (2)	1 871 431	10 445 147	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	1 324 133	1 300 922	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	2 286 715	1 479 883	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	2 097 363	34 922 918	
	Différences positives de change	162 898	85 251	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	48 186	36 714	
Total des produits financiers (V)	7 808 985	48 271 295		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	39 734 254	53 691 725	
	Intérêts et charges assimilés (3)	2 372 000	1 705 544	
	Différence négative de change	64 633	218 710	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-	
Total des charges financières (VI)	42 170 887	55 615 979		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		- 34 361 902	- 7 344 684	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III+IV+V - VI)		10 667 350	29 589 350	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 532 355	1 058 974	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	966 368	626 481	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	-	1 809 441	
	Total des produits exceptionnels (VII)	8 498 723	3 494 896	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 503 341	7 008 083	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	904 423	4 204 810	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	330 793	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 407 764	11 543 686	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		- 1 909 041	- 8 048 790	
Participation des salariés aux résultats (IX)		-	-	
Impôts sur les bénéfices (X)		1 321 826	1 544 822	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		2 188 367 856	1 858 915 100	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X+X)		2 180 931 373	1 838 919 362	
5 - EXCEDENT OU PERTE (Total des produits - total des charges)		7 436 483	19 995 738	
Remoïs	(1) - dont redevance de crédit-bail mobilier	-	-	
	- dont redevance de crédit-bail immobilier	-	- 140	
	(2) Dont produits concernant les entités liées	4 510 049	12 653 602	
	(3) Dont intérêts concernant les entités liées	86 397	100 580	

Annexe - Elément 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(CODE DE COMMERCE - ARTICLES 9 ET 11 - DECRET N° 83-1020 DU 29 NOVEMBRE 1983 - PCG2014 adopté en juin 2014 par l'ANC)

Les comptes de cet exercice ont été établis en conformité, avec les dispositions du Code Rural et de la pêche maritime, avec le plan comptable général des coopératives agricoles en vigueur, ainsi que suivant le nouveau règlement ANC 2021-01 relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles et de leurs unions.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels .

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable ou de réglementation :

Néant

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**a) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée moyenne des amortissements est la suivante :

	DUREE
- Concessions et droits similaires	5 ans
- Frais d'études	3/10/12/20 ans
- Logiciels	1/3/5/10 ans

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée moyenne des amortissements est la suivante :

	DUREE
- Agencements et aménagements de terrain	10/15 ans
- Constructions	10/12/15/20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5/7/10 ans
- Installations, agencements et matériels industriels	3/5/7/8/10/12 ans
- Matériels de transport	5/7/10 ans
- Véhicules de fonction	3 ans
- Matériels de bureau et informatique	3 ans
- Mobiliers de bureau	8/10 ans

c) Participations :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix d'acquisition (hors frais accessoires).

Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation.

L'appréciation des provisions pour dépréciation a été effectuée par rapport à une analyse multicritères (quote-part de situation nette revenant à la coopérative, rentabilité, plus-value potentielle sur éléments de patrimoine).

La liste des participations dans les organismes coopératifs détenus à plus de 10%

Raison sociale	Forme juridique	Montant de la participation
Armor SILO	Coopérative	114 960 €

d) Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

e) Les stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti" (stocks matériaux, produits vétérinaires, congélation).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur au 31/12/22 est inférieure la valeur brute des stocks. Les pièces d'entretien abattoir sont dépréciées sur la base de leur délai de rotation.

f) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g) Prêts et créances adhérents :

Dès lors qu'un prêt octroyé à un adhérent ou une créance détenue sur un adhérent est considéré comme douteux, la perte probable est prise en compte par la coopérative par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et l'estimation du recouvrement effectuée par la coopérative qui tient compte de l'évaluation des garanties éventuelles détenues sur l'adhérent.

h) Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour risques de cautions des adhérents, les provisions pour risques divers, les provisions pour litiges et les provisions pour fin de carrière.

- Provisions pour litiges :

La coopérative constitue des provisions pour couvrir les risques sur des litiges que des événements survenus ou en cours rendent probables au 31 décembre 2022. Ces passifs ne sont donc pas certains à cette date, mais représentent une valeur économique négative, c'est à dire une obligation de la coopérative à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie.

- Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une évaluation conformément à la convention collective des Coopératives et Sica Bétail et Viandes. L'estimation des engagements prend en compte les modalités suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de progression des salaires : 3,50%
- Taux de turn over : 4,31%
- Table de mortalité : TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes
- Taux d'actualisation : 3,50%
- Taux moyen de charges sociales : 49,27%

Au 31 décembre 2022, le montant de l'engagement envers les salariés s'élève à 15 166 K €. Cet engagement est couvert par des versements à un organisme extérieur et par des provisions pour risques et charges.

i) Réserves règlementées :

Conformément aux statuts, une réserve de 11 638 939,86 € a été constituée, afin de compenser les remboursements de parts sociales coopérateurs.

Autres informations :

- COOPERL ARC ATLANTIQUE est la société mère consolidante du "Groupe COOPERL ARC ATLANTIQUE".

- Information concernant les parties liées : NEANT

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

FAITS CARACTERISTIQUES DE L' EXERCICE 2022

1/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

L'exercice 2022 a été marqué par une très forte inflation avec une hausse des prix sans précédent des matières premières agricoles, notamment du cours du porc, ainsi que des matières premières industrielles dont l'énergie.

La répercussion de ces hausses auprès de nos clients, même si insuffisante pour absorber la totalité de l'augmentation de nos coûts, a entraîné une augmentation significative du chiffre d'affaires.

Les sociétés SAS SIABEL et SASU MEAT SERVICES ont été dissoutes le 31 décembre 2021, et ont entraîné la transmission universelle de leur patrimoine à COOPERL ARC ATLANTIQUE le 1^{er} janvier 2022.

1/ COURS DU PORC et PRIX DES CEREALES :

1.1 Evolution du cours du porc entre les exercices 2022, 2021 et 2020 (référence M.P.B.)

	2022	2021	Variation en euros	Variation en %
Cours moyen annuel (en €/kg)	1,721	1,332	0,389	29,20%

1.2 Evolution du prix des céréales (cotation du marché)

Prix d'achat moyen (en €/tonne)	2022	2021	Variation en euros	Variation en %
Blé	345,80	250,30	95,50	38,15%
Soja	546,30	428,80	117,50	27,40%

2/ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE ET ABANDONS DE CREANCES :

La coopérative a accordé des subventions d'équilibre à certaines filiales au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 9 260 K€. Elles concernent :

Socobati :	8 000 K€
Dénitral :	1 000 K€
Farmapro :	260 K€

En sens inverse, des filiales ont remboursé une quote-part de la subvention d'équilibre accordée pour un montant de 680 K€ H.T.

Fertival (QP 2014 - 2015)	680 K€
---------------------------	--------

La coopérative a procédé à l'extinction de subventions d'équilibre échues, de l'année 2010

Dénitral :	170 K€
SCI Cooperl :	81 K€
Farmapro :	100 K€

4/ EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE :

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

L'inflation connue en 2022 s'est poursuivie en 2023 notamment sur les matières premières agricoles avec un cours du porc qui a atteint début 2023 un niveau sans précédent.

Il convient en outre de préciser qu'il est nécessaire de suivre avec la plus grande vigilance la progression de la peste porcine africaine en Italie. Plus que jamais, le respect des règles de biosécurité au niveau national avec la compartimentation et au niveau de chaque élevage revêtent un caractère essentiel.

- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - EXERCICE 2022 -

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B			C			D = A + B - C
	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	TUP SIABEL	Virement poste à poste	Cessions et apports	Eléments mis hors service	Virement poste à poste	
Immobilisations incorporelles								
- Concessions et droits similaires	850 428		116 371					966 799
- Logiciels	9 248 140	2 291 170	95 176	3 228 938				14 863 424
- Marques	910 000							910 000
- Frais d'études	2 251 725	30 600		12 450				2 294 775
- Mali technique	759 013							759 013
- Immob. incorporelles en cours	3 848 890	757 318				39 349	3 241 388	1 325 471
Sous-total	17 868 196	3 079 087	211 547	3 241 388	-	39 349	3 241 388	21 119 482
Immobilisations corporelles								
- Terrains	7 384 447	50 000						7 434 447
- Agencements, aménag. terrains	20 896 094	444 624		338 836		22 146		21 657 408
- Constructions	175 865 465	4 040 142	-	1 523 869	-	-	-	181 429 477
- Const.: ens.industriels	96 034 544	1 406 241		963 876				98 404 661
- Const.: ens.administratifs	6 351 403							6 351 403
- Inst.agenc.const.: ens.indust.	59 260 726	2 578 732		559 993				62 399 450
- Inst.agenc.const.: ens.admin.	7 850 874	46 170						7 897 044
- Ouvrages d'infrastructures	884 549							884 549
- Constructions s/sol d'autrui	2 689 349							2 689 349
- Ouvrages d'infrastr./sol d'autrui	2 794 022	9 000						2 803 022
- Installations techniques	339 051 063	13 265 582	-	7 314 176	29 668	1 053 652	-	358 547 501
- Installations complexes	11 372 611	765 186		692 970				12 830 767
- Matériel et outillage	87 407 025	5 425 140		2 171 390	19 209	583 875		94 400 471
- Agenc.et install.techniques	240 271 427	7 075 256		4 449 817	10 459	469 778		251 316 263
- Installations générales	258 735							258 735
- Matériel de transport	50 020 758	2 322 935	44 401	1 715 822	2 751 200	32 633	-	51 320 083
- Matériel de transport	36 436 475	1 369 548		1 611 244	2 293 914			37 123 352
- Véhicules de fonction (VP)	6 097 698	506 815	44 401	92 340	342 881	13 206		6 385 167
- Véhicules de fonction (CTTE/VA)	2 468 959	45 836		12 238	38 968	19 427		2 468 638
- Matériel roulant	5 017 627	400 736			75 437			5 342 926
- Matériel et mobilier de bureau	9 853 987	843 595	24 809	48 917	-	1 907	-	10 769 401
- Matériel de bureau	912 290	116 987				1 200		1 028 077
- Matériel informatique	6 049 234	571 375	24 809	39 417				6 684 835
- Mobilier de bureau	2 892 464	155 233		9 500		707		3 056 490
- Emballages récupérables	296 642	110 539						407 181
- Immob.corporelles en cours	20 498 431	13 536 872					10 474 115	23 561 187
- Avances et acomptes sur immob.	517 506	85 503					467 506	135 503
Sous-total	624 643 129	34 699 791	69 210	10 941 621	2 780 868	1 110 338	10 941 621	655 520 924
Immobilisations financières								
- Participations	116 416 555	31 233 662		-	857 859		-	146 792 358
- Créances rattachées à des participat	108 720 723	44 582 539		12 326 950	26 700 681		5 958 382	132 971 150
- Autres titres immobilisés	460 499	-		-	232 068		-	228 431
- Prêts	16 603 113	7 642 478		5 983 018	5 482 488		12 351 586	12 394 534
- Autres immob. financières	4 616 903	2 135 404		-	3 791 653		-	2 960 654
Sous-total	246 817 792	85 594 084	-	18 309 968	37 064 749	-	18 309 968	295 347 127
TOTAL GENERAL	889 329 117	123 372 962	280 757	32 492 978	39 845 617	1 149 687	32 492 978	971 987 532

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

- TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - EXERCICE 2022 -

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A			B			C			D = A + B - C
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Ventilations des dotations			Ventilations des diminutions			Amortissements cumulés à la cloture de l'exercice		
		Mode linéaire	TUP SIABEL	Virement poste à poste	Eléments cédés	Eléments mis hors service	Virement poste à poste			
Immobilisations incorporelles										
- Concessions et droits similaires	297 046	85 269	116 371						498 686	
- Logiciels	7 347 132	1 727 207	82 663						9 157 003	
- Marques	268 862	89 600							358 462	
- Frais d'études	1 317 213	136 275							1 453 488	
- Mali technique	632 511	126 502							759 013	
Sous-total	9 862 763	2 164 854	199 034	-	-	-	-	-	12 226 652	
Immobilisations corporelles										
- Agencements, aménag. terrains	14 673 981	847 396				22 146			15 499 231	
- Constructions	133 824 078	5 926 768	-	-	-	-	-	-	139 750 846	
- Const.: ens.industriels	73 772 757	2 606 256							76 379 013	
- Const.: ens.administratifs	4 519 261	172 977							4 692 239	
- Inst.agenc.const.: ens.indust.	45 421 309	2 536 248							47 957 557	
- Inst.agenc.const.: ens.admin.	5 030 583	423 965							5 454 548	
- Ouvrages d'infrastructures	884 549								884 549	
- Constructions s/sol d'autrui	1 878 605	120 238							1 998 843	
- Ouvrages d'infrastructure/sol d'autrui	2 317 013	67 084							2 384 097	
- Installations techniques	260 559 550	16 745 001	-	-	20 226	955 478	-	-	276 328 848	
- Installations complexes	9 744 249	447 288							10 191 537	
- Matériel et outillage	65 064 390	6 120 203			19 035	485 700			70 679 859	
- Agenc.et install.techniques	185 750 911	10 177 510			1 191	469 778			195 457 451	
- Installations générales	186 845	16 140							202 985	
- Matériel de transport	40 183 256	3 902 471	44 401	-	2 406 670	32 633	-	-	41 690 825	
- Matériel de transport	29 167 888	2 455 389			1 984 674				29 638 603	
- Véhicules de fonction (VP)	4 890 192	720 880	44 401	6 196	312 392	13 206			5 336 071	
- Véhicules de fonction (CTTE/VAS)	2 077 482	196 889		- 6 196	34 395	19 427			2 214 353	
- Matériel roulant	4 047 694	529 313			75 209				4 501 798	
- Matériel et mobilier de bureau	7 972 498	926 944	24 809	-	-	1 907	-	-	8 922 344	
- Matériel de bureau	876 398	30 382				1 200			905 580	
- Matériel informatique	4 872 332	761 734	24 809						5 658 875	
- Mobilier de bureau	2 223 768	134 828				707			2 357 889	
- Emballages récupérables	132 599	108 567							241 166	
- Immobilisations corporelles en cours	-								-	
Sous-total	457 532 807	28 473 287	69 210	-	2 426 896	1 012 163	-	-	482 636 244	
Immobilisations financières										
- Participations	82 515 919	12 804 455	-	-	415 697	-	-	-	94 904 677	
- Créances rattachées à des participat	5 229 627	8 297 849	-	6 228 395	274 773	-	2 739 233	-	16 741 865	
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- Prêts	7 925 523	541 983	-	-	1 224 375	-	3 489 162	-	3 753 969	
- Autres immob. financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total	95 671 069	21 644 287	-	6 228 395	1 914 845	-	6 228 395	-	115 400 511	
TOTAL GENERAL	563 066 639	52 282 428	268 244	6 228 395	4 341 740	1 012 163	6 228 395	-	610 263 407	

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Élément 4

- ETAT DES PROVISIONS -

N° CPTÉ	NATURE DES PROVISIONS	MONTANT AU 31/12/21	TUP SIABEL	AUGMENTATION DOTATIONS	L	DIMINUTION REPRISES	VIREMENTS DE POSTE A POSTE		MONTANT AU 31/12/22
							AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
	PROVISIONS RELEMENTEES								
	- pour investissements - pour hausse de prix - amortissements dérogatoires								
	TOTAL 1	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES								
151500	- pr. pour pertes de change	419,87	0,00	15 683,26	B	0,00			16 103,13
151800	- pr. risques divers	33 877 770,87	0,00	1 609 925,64	A	91 000,00			35 396 696,51
					C				0,00
151801	- pr. pour risques sanitaires (Marek)	331 690,36	0,00	26 296,75	A	0,00			357 987,11
151802	- pr. pour risques sanitaires (schéma génétique)	2 592 520,07	0,00	389 985,98	A	70 722,26			2 911 783,79
151810	- pr. risques mortalité	812 806,74	0,00	51 695,41	A	10 941,50			853 560,65
151820	- pr. pour risques - cautions	576 216,38	0,00	0,00	B	182 518,41			393 697,97
153000	- pr. pour pensions ou obligations similaires	9 659 953,05	0,00	1 200 000,00	A	3 350 662,40			7 509 290,65
155000	- pr pour impots	0,00	0,00	0,00	C	0,00			0,00
	TOTAL 2	47 851 377,34	0,00	3 293 587,04		3 705 844,57	0,00	0,00	47 439 119,81
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION								
293100	- pr. pour dép. immobilisations corporelles	0,00			C	0,00			0,00
296100	- pr. pour dép. titres de participation	82 515 919,31		12 804 454,50	B	415 697,00			94 904 676,81
296200	- pr. pour dép. parts de coopératives	0,00			B				0,00
296700	- pr. pour dép. créances ratt. à des participations	5 229 627,00		6 297 515,00	B	100 472,00	0,00	2 739 233,00	8 687 437,00
296710	-dep/fadh créance rat à participations	0,00		2 000 334,00	B	174 300,80	6 228 394,80	0,00	8 054 428,00
297400	- pr. pour dép. prêts adhérents	7 790 700,36		540 580,83	B	1 224 374,92	0,00	3 489 161,80	3 617 744,47
297410	- pr. pour dép. autres prêts	134 822,25		1 402,32	B	0,00			136 224,57
297500	- pr. pour dép. dépôts et cautionnements	0,00			B				0,00
392110	- pr. pour dép. stocks pièces et fournitures	2 624 900,71		334 455,73	A	1 158,81			2 958 197,63
395500	- pr. pour dép. stocks produits IDV	1 779 134,30		819 584,32	A	1 779 134,30			819 584,32
397500	- pr. pour dép. stocks marchandises	7 960,00		417 944,00	A	1 835,00			424 069,00
491100	- pr. pour dép. comptes clients	120 590,65	43 417,60	140 662,27	A	53 609,94			251 060,58
495100	- pr. pour dép. comptes stés apparentées	25 027 118,00		17 948 497,00	B				42 975 615,00
495400	- pr. pour dép. comptes adhérents	3 941 649,84		196 101,15	A	1 461 787,76			2 675 963,23
496700	- pr. pour dép. comptes débiteurs divers	9 249,84		49 050,00	A	0,00			58 299,84
590300	- pr. pour dép. valeurs mobilières de placement	102 905,82		125 787,23	B				228 693,05
	TOTAL 3	129 284 578,08	43 417,60	41 676 368,35		5 212 370,53	6 228 394,80	6 228 394,80	165 791 993,50
	TOTAL GENERAL	177 135 955,42	43 417,60	44 969 955,39		8 918 215,10	6 228 394,80	6 228 394,80	213 231 113,31
	DONT DOTATIONS ET REPRISES								
	- d'exploitation			5 235 701,25	A	6 820 851,97			
	- financières			39 734 254,14	B	2 097 363,13			
	- exceptionnelles			0,00	C	0,00			

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Elément 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CREANCES	MONTANT	DONT A 1 AN	DONT A +
	BRUT	AU PLUS	d'1 AN
<i>Actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	132 971 149,56	24 161 595,30	108 809 554,26
Prêts	12 394 534,45	50 075,32	12 344 459,13
Autres immobilisations financières	2 960 653,72	2 133 214,00	827 439,72
TOTAL	148 326 337,73	26 344 884,62	121 981 453,11
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS </div>			
<i>Actif circulant :</i>			
Créances associés coopérateurs et cptes rat.	26 123 861,28	26 123 861,28	
Créances clients et comptes rattachés	113 587 983,49	113 587 983,49	
Autres créances et comptes rattachés	294 843 800,78	294 776 749,98	67 050,80
Personnel et comptes rattachés	281 800,87	214 750,07	67 050,80
M.S.A., autres organismes sociaux	10 131,97	10 131,97	
Etat et collectivités publiques	15 710 818,11	15 710 818,11	
Groupe et associés	256 673 697,77	256 673 697,77	
Débiteurs divers	22 167 352,06	22 167 352,06	
<i>Charges constatées d'avance :</i>	9 766 573,37	9 766 573,37	

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

LIBELLES	MONTANTS BRUTS	DONT A 1 AN AU PLUS	DONT A PLUS D' 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE 5 ANS
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISS. DE CREDIT				
. concours bancaires courants	42 305 704,16	42 305 704,16		
. emprunts	209 194 412,10	53 065 426,56	134 447 335,01	21 681 650,53
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 767 223,68	1 542 221,58	174 843,00	50 159,10
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	102 451 632,23	102 451 632,23		
DETTES ASSOCIES COOPERATEURS ET CPTEs RATTACHES	26 598 358,78	26 598 358,78		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	52 460 282,92	52 460 282,92		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	4 475 074,70	4 475 074,70		
AUTRES DETTES	40 007 523,36	40 007 523,36		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	838 026,88	838 026,88		
TOTAL	480 098 238,81	323 744 251,17	134 622 178,01	21 731 809,63

Pour le Collège des commissaires aux comptes
 Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Elément 6 - 4è

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

Ces frais sont centralisé sur l'entité COOPERL INNOVATION.

Annexe - Elément 6-10è

**CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES
PRODUITS A RECEVOIR**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan	Montant
PRETS	1 106,96
AUTRES CREANCES ET COMPTES RATTACHES	30 198 340,83
. <i>Personnel et comptes rattachés</i>	217 428,72
. <i>Etat, produits à recevoir</i>	267 989,49
. <i>Débiteurs divers</i>	16 475 086,84
. <i>Autres créances</i>	13 237 835,78
TOTAL GENERAL	30 199 447,79

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Elément 6-11è

**DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES
CHARGES A PAYER**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETS DE CREDIT	203 882,99
<i>168840 Intérêts courus sur emprunts</i>	<i>197 382,36</i>
<i>518600 Banques, intérêts courus à payer</i>	<i>6 500,63</i>
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	23 439 816,07
<i>. Personnel et comptes rattachés</i>	<i>15 518 265,96</i>
<i>. Organismes sociaux</i>	<i>7 921 550,11</i>
<i>. Organismes fiscaux</i>	<i>-</i>
AUTRES DETTES	43 086 918,53
<i>Factures non parvenues</i>	<i>17 370 004,08</i>
<i>Ristournes et avoirs à établir</i>	<i>16 233 112,04</i>
<i>Divers charges à payer</i>	<i>9 304 064,49</i>
<i>Divers charges à payer Groupe</i>	<i>-</i>
<i>Divers avoirs à établir</i>	<i>179 737,92</i>
TOTAL GENERAL	66 730 617,59

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Elément 6-12è

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	ACTIF	PASSIF
CHARGES CONSTATEES D' AVANCE (486100)	9 766 573,37	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (487100)		838 026,88
TOTAL	9 766 573,37	838 026,88

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Elément 6-14è

ECARTS DE CONVERSION

	ACTIF	PASSIF
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (476100)	15 683,26	
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (477100)		0,00
TOTAL	15 683,26	0,00

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Elément 6-15è

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL 2022

Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

	MONTANT
1 - Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice :	49 241 788,55
2 - Parts sociales émises pendant l'exercice :	4 794 824,50
3 - Parts sociales remboursées pendant l'exercice :	-3 336 294,00
4 - Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice : *	50 700 319,05

* dont Parts sociales associés non coopérateurs

457 347,05

Les parts sociales des associés coopérateurs qui composent le capital social sont des parts sociales d'activité uniquement. Leur montant nominal est de 1,5 € / part.

"PROVISION" POUR PARFAIRE INTERETS AUX PARTS

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

LIBELLES	SOLDE AU 31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE AU 31/12/2022
2010 : Affectation résultat 2009	2 000 000,00			2 000 000,00
TOTAL	2 000 000,00	-	-	2 000 000,00

**RESERVES INDISPONIBLES PROVENANT DES SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT RECUES 2022**

LIBELLES	<u>COMPTE 106201</u> SUBVENTIONS RECUES 2022
	LAMBALLE
Amélioration performances Lamballe	999 999,99
Ajout trait. Effluents fondoir	475 860,00
Réseau de chaleur	444 450,00
AELB - Tunnel de lavage	45 240,00
MONTFORT	
STEP	384 514,24
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS </div>	
PLESTAN	
FAM - Investiss productif Plestan 2	2 686 170,00
Unité logistique prépar. Commandes	73 919,23
TOTAL	5 110 153,46

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ENTREPRISES PRIVEES RECUES 2022**

LIBELLES	<u>COMPTE 131700</u> AUGMENTATION SUBVENTION EQUIPEMENT	<u>COMPTE 139170</u> AUGMENTATION QUOTE PART VIREE AU COMPTE DE RESULTAT
	Subventions reçues sur exercices antérieurs	
Subventions reçues sur exercice 2022		
CERTINERGY (Module OCP Prod & distri froid)	32 190,00	3 590,66
CLAUGER (Traitement odeurs bâtiment Sarcophage Lamba	101 372,96	
AXIMA REFIGERATION (Ventilation hall abattage)	147 738,94	
GEO France Finance (Compresseurs à vis)	23 373,00	584,35
EDF DCR OUEST (Compresseur KAESER)	24 097,50	1 836,00
EDF DCR OUEST (Matelas préformes isolants)	27 652,50	6 145,00
AXIMA REFRIGERATION	54 170,94	
ULTRAFILTER SAS	2 937,60	
TOTAL	413 533,44	607 426,68

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

GLOBAL AU 31/12/2022

	CHIFFRE D'AFFAIRES	CHIFFRE D'AFFAIRES
VENTES DE MARCHANDISES	322 800 788,65	280 541 106,50
- Charcutiers et réformes	164 828 475,49	140 037 977,67
- Porcelets	4 327 179,35	4 999 786,69
- Reproducteurs	21 293 723,04	19 040 420,24
- Bovins	23 192,49	
- Volailles	136 339,85	52 562,58
- Produits divers aviculture	0,00	270,00
- Céréales	42 247 229,49	36 239 449,43
- Appro	36 050 593,57	25 656 225,66
- Minéraux	14 360 634,08	12 444 591,11
- Oeufs	3 922 757,59	3 535 130,27
- Matériaux	9 051 505,82	11 893 678,49
- Produits vétérinaires	24 113 621,51	24 944 959,68
- Gas oil	75 744,85	34 529,48
- Transports s/ ventes :	1 397 642,16	1 359 287,80
Porcelets	1 397 642,16	
- Transports récupérés s/achats :	1 436 346,10	1 490 117,12
Charcutiers	29 330,00	
Porcelets	148 770,60	
Reproducteurs	1 258 245,50	
- RRRR s/ ventes marchandises	-464 196,74	-1 187 879,72
PRODUCTION VENDUE	1 828 853 658,75	1 520 684 929,25
<i>Production vendue de biens :</i>	<i>1 780 779 348,00</i>	<i>1 468 442 096,29</i>
- Produits frais	1 012 598 155,56	789 704 961,77
- Produits congelés	209 040 845,69	230 102 738,83
- Aliment	522 623 130,24	410 628 379,81
- Supplémentation	1 970 402,65	3 109 593,61
- Prod. vétérinaires et divers prov. intégration	11 665,39	22 188,85
- Porcelets	5 040,00	127 386,61
- Charcutiers et réformes	130 279,03	1 241,91
- Reproducteurs	0,00	81 663,88
- Volailles	1 315 248,82	883 345,17
- Matériaux pour chantiers clés en main	2 903 880,57	3 057 058,00
- Transports s/ ventes abattoir	38 194 513,78	39 404 249,49
- Dégroupage	591 857,13	436 589,62
- Amortissements rolls	44 500,77	47 892,59
- Retour matériel	323 213,38	365 451,78
- RRRR :	-8 973 385,01	-9 530 645,63
Produits finis	-8 637 019,01	
Participations publicitaires	-336 366,00	
Divers	0,00	

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

GLOBAL AU 31/12/2022

	CHIFFRE D'AFFAIRES	CHIFFRE D'AFFAIRES
Production vendue de service :	48 074 310,75	52 242 832,96
- Prestations d'abattage et découpe	1 761 401,38	7 694 827,23
- Prestations coproduits	-32 924,67	30 527,37
- Prestations traitement lisier	43 950,26	203 537,23
- Main d'oeuvre sous-traitée	71 792,98	75 325,63
- Réalisation de plans	813 007,31	824 592,44
- Conseil aux éleveurs	289 390,71	318 434,16
- Prestations Inaporc		0,00
- Prestations dossiers batiments	497 803,63	556 730,25
- Façonnage céréales		0,00
- Prestations prises de sang et vaccinations	81 722,79	101 874,39
- Prestations diverses	3 972 791,04	3 347 284,07
- Prestations aviculture		0,00
- Prestations coproduits		0,00
- Prestations aliment		0,00
- Prestations d'abattage et prestation diverses bovins	361 520,92	0,00
- Transports divers	0,00	1 023 727,00
- Prestations de conditionnement	0,00	31,89
activités annexes		
- Commissions matériaux		0,00
- Prestations conditionnement		0,00
- Prestations de séchage - vigoalor		0,00
- Commissions diverses		0,00
- Courtage céréales		0,00
- Locations diverses	845 845,45	895 711,84
- Mise à disposition incinérateur	5 967,00	142 707,85
- Mise à disposition de personnel :	14 707 067,00	14 495 434,63
Filiales	14 460 985,21	
Divers	37 916,60	
Export	208 165,19	
- Mise à disposition de personnel (congrés payés)		0,00
- Divers	113 591,57	101 469,34
- Autres produits d'activités annexes :	23 312 230,22	20 900 305,06
Filiales	22 171 854,35	
Divers	1 140 375,87	
- Participations fournisseurs appro	737 895,56	674 371,53
- Prestations diverses export	459 055,02	699 894,87
- Produits cotisation mortalité	35 974,49	42 959,31
- Produits cotisation sanitaire	353 238,13	360 489,08
- Prestations diverses	0,00	170,50
- RRRRA :	-357 010,04	-247 572,71
Prestations matériaux	-239 199,12	
Divers	-117810,92	
TOTAL GENERAL	2 151 654 447,40	1 801 226 035,75

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2022

<u>SUR OPERATIONS DE GESTION :</u>		7 532 354,91
. <i>Autres produits exceptionnels s/opérations de gestion :</i>	103 864,27	
. <i>Subventions d'équilibre :</i>	680 000,00	
. <i>Quote-part subventions d'investissements virées au résultat</i>	607 426,68	
. <i>Produits exceptionnels divers</i>	6 141 063,96	
<u>SUR OPERATIONS EN CAPITAL :</u>		966 368,22
. <i>Cessions immobilisations corporelles :</i>	562 336,62	
. <i>Cessions immobilisations financières :</i>	404 031,60	
CUMUL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 498 723,13

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2022

<u>SUR OPERATIONS DE GESTION :</u>		9 503 340,66
. <i>Subventions aux filiales :</i>	9 260 000,00	
. <i>Subventions aux adhérents :</i>	235 539,74	
. <i>Pénalités sur marchés, amendes, impôts</i>	1 670,20	
. <i>Autres charges exceptionnelles :</i>	6 130,72	
	Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS	
<u>SUR OPERATIONS EN CAPITAL :</u>		904 423,34
. <i>V.N.C. immobilisations incorporelles</i>	39 348,64	
. <i>V.N.C. immobilisations corporelles</i>	452 147,43	
. <i>V.N.C. immobilisations financières</i>	412 927,27	
. <i>Divers</i>	0,00	
<u>DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES :</u>		0,00
. <i>Matériel stocké</i>	0,00	
CUMUL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 407 764,00

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Il n'y a pas de rémunération allouées aux membres du Conseil d'Administration

Il existe seulement une indemnité compensatrice de fonctions dont le montant est accordé par l'Assemblée Générale

Le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisées pour un montant de 338 208,10 € au titre de l'exercice 2022.

Le montant global maximum autorisé par l'assemblée générale est de 360 000 € au titre de cet exercice.

Annexe - Elément 13

EFFECTIF MOYEN 2022

Méthode de calcul par trimestre
déterminée par le Code de la Sécurité Sociale

	EFFECTIF MOYEN
<i>COOPERL</i>	
- Cadres	372
- Agents de maîtrise et techniciens	622
- Employés	327
- Ouvriers	2607
TOTAL	3928

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

Annexe - Élément 15

LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en %	Résultat exercice 2022
Renseignements détaillés concernant les - Filiales (+ 50 % du capital détenu)			
PARTICIPATIONS DIRECTES			
- SICA HUNAUDAYE	131 263	86,17%	0
- SCI COOPERL	243 353	100,00%	-588
- SAS COOPERL INDUSTRIES ALIMENT.	1 447 645	100,00%	49 534
- SICA ARCA	928 646	72,09%	14 837
- SASU NETPERL	116 358	100,00%	27 921
- EURL AZUR	2 966	100,00%	-643
- SARL AVENIR	-1 112 980	100,00%	-71 156
- SAS COOP ARMORICAINE	-6 142 874	100,00%	-6 754 912
- SASU CETRA PORCS	510 165	100,00%	6 708
- SARL VET'APRO	33 814	51,00%	-268
- SASU GUFÀ BEAUSOLEIL	-2 338	100,00%	-4 134
- SASU BEAUSOLEIL 2	473 986	100,00%	-9 837
- SASU COOPERL INNOVATION	726 459	100,00%	78 287
- SAS LES PROVINCES D'EUROPE	4 079 878	50,00%	29 554
- SAS NUCLEUS	5 503 675	88,37%	247 110
- SCEA ELEVAGE RAMEL	-401 763	100,00%	69 789
- GLOBAL MEAT	12 076 561	50,00%	6 273 337
- SASU CIE DE SALAISON	6 144 006	100,00%	-21 330 189
- SASU BERNEAU	-1 860 338	60,00%	-1 263 179
- SCEA FONTAINE NEUVE	313 368	100,00%	17 653
- SAS GUY HARANG	-611 038	57,54%	-1 828 261
- CFMA	221 056	100,00%	-334 259
- SAS ENTREPOT FRIGORIFIQUE ARMORICAIN	921 693	50,00%	102 927
- CIRCLE FOODS (ex INTERMEATS LIMITED)	12 677 438	50,00%	3 226 576
- COOPERL RUSSIE	780 319	100,00%	366 279
- COOPERL BEIJING TRADING	-786 135	100,00%	-1 921 971
- HENAN COOPERL PIG BREEDING	28 272 553	100,00%	4 738 171
- SASU COOPERL COTE D'IVOIRE	-418 645	100,00%	0
- SCI PROVINCE	253 001	50,00%	130 081
- COOPERL VIETNAM	6 454	100,00%	-155 729
- NHL COOPERL JV	-1 812 465	50,00%	-9 699 301
- SARL OLIVIER & CO	-1 527 971	65,45%	51 887
- VEREIJKEN BEHEER BV	-1 780 855	100,00%	-28 217
- THAI FOODS NUCLEUS GENETICS Co	11 600 714	50,00%	-652 841
- HENAN JINWANG JV	1 613 206	50,00%	-273 537
- COOPERL SUISSE	203 108	100,00%	0
- COOPERL 360 NA	160 115	100,00%	-123 177
PARTICIPATIONS INDIRECTES			
- SAS SOCOBATI	1 980 060	100,00%	-68 900
- SASU FARMAPRO	27 943	100,00%	-4 692
- SASU DENITRAL	878 999	100,00%	-13 438
- SASU FERTIVAL	549 081	100,00%	526
- SASU VETYS PHARMA	1 266 136	100,00%	34 354
- SCI LA PETITE CLIE	-263 039	100,00%	-9 701
- SA LAURIAL	1 855 074	99,9985%	164 055
- SASU BROCELIANDE ALH	17 241 172	100,00%	-3 374 895
- SAS COOP SAVEURS	-829 876	100,00%	-4 501 629
- SCEA LE BAS CHEMIN	-510 510	100,00%	78 776
- SAS COOP SERVICES	1 905 997	100,00%	-147 040
- SA CHARCUPAC	1 394 503	50,00%	329 135
- SCEA LA VILLE POISSIN	-1 200 384	100,00%	-54 125
- SCEA PORCINE FCA	-567 970	94,74%	-223 743
- SASU ERCA BIO	-1 195 393	100,00%	-1 336 014
- SASU CIE MADRANGE	1 423 046	100,00%	-16 565 194
- SASU CIE LAMPAULAISE DE SALAISON	19 042 333	100,00%	-1 028 266
- SASU CIE PAUL PREDAUT	-4 604 900	100,00%	-6 898 258
- SASU CIE MONTANGE NOIRE	14 736 679	100,00%	250 660
- SAS FINANCIERE CIMAROSA	14 272	62,39%	-2 251
- SASU VEREIJKEN FRANCE	46 165	100,00%	-537
- AQUA ECO CULTURE	1 820 303	100,00%	-1 206 178
- CARBIOVAL	1 496 838	100,00%	-3 162
- SAS AGRO OUEST ENVIRONNEMENT	166 163	100,00%	111 576
- MADRANGE NORTH AMERICA	857 792	100,00%	17 999
- VEREIJKEN HOIJER BV	-5 127 269	100,00%	-1 138 232
- WORLD WIDE FOOD DISTRIBUTION	3 563 104	50,00%	546 892
- SASU EMERAUDE BIO CO2	89 835	100,00%	-5 788
- SASU CONCEPT ROLLAND DEVELOPPEMENT	-217 342	100,00%	-1 732 646
- SCI 2 RIVIERES	459 369	57,54%	1 818
- SCI VIEUX MOULIN	-42 515	57,54%	32 780
- SCI MOULIN DES ARTS	139 991	57,54%	46 175
- SASU CIE CALIXTE	661 433	100,00%	561 648
- SASU CIE ISTURAI	-572 581	100,00%	-672 487
- SCEA LIZICOAT	-233 182	94,44%	-267 178
- SCEA BAS VALIDE	12 326	51,00%	146 010
- SCEA LUCIEN GEFFRELOT	196 630	100,00%	-228 716

Pour mémoire :

- 1) COOPERL ARC ATLANTIQUE a accordé en 2022 une subvention de 8 000 000,00€ à SOCOBATI ,une subvention de 1 000 000,00€ à DENITRAL et une subvention de 260 000€ à FARMAPRO
- 2) FERTIVAL a remboursé la subvention d'équilibre 2010 et une partie de la subvention d'équilibre accordé

Annexe - Elément 8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Pour le Collège des commissaires aux comptes Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES**AU 31/12/2022**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS
- <i>Cautions données</i>	
- Caution solidaire en faveur des adhérents (26 adh.)	1 120 205,69
- Caution solidaire en faveur de CIE LAMPAULAISE DE SALAISON (Sté Générale)	1 000 000,00
- Caution solidaire en faveur de COOP SAVEURS (SCI BALIMMO)	7 600,00
	2 127 805,69

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

AU 31/12/2022

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS
<u>CAUTIONS RECUES</u>	7 232 684,12
<i>Cautions données par ARKEA</i>	57 000,00
- Stockage privé (2015)	20 000,00
- France AGRIMER (2015)	7 000,00
- France AGRIMER (2022)	30 000,00
<i>Cautions données par CRCA 22</i>	2 773 570,26
- MARCHE DU PORC BRETON (2011 et 2015)	150 000,00
- Taxes et impôts (2018)	10 640,00
- EVERGREEN LINE TAIWAN (2021)	136 586,24
- YANG MING MARINE TPS CORP (2021)	52 941,02
- SMFL LEASING COLTD (Thaïlande)	2 423 403,00 (tx conversion 0,027148093-36,835)
<i>Cautions données par LCL</i>	4 402 113,86
- WWF Ltd Hong Kong (2019)	2 000 000,00
- UOB (2022)	2 402 113,86
<u>SUBVENTIONS D'EQUILIBRE et ABANDONS DE CREANCES avec clause de retour à meilleure fortune</u>	55 463 000,00
- DENITRAL	7 500 000,00
- FERTIVAL	3 260 000,00
- FARMAPRO	395 000,00
- SCI COOPERL	685 000,00
- SOCOBATI	29 740 000,00
- BROCELIANDE	11 000 000,00
- BERNEAU	2 883 000,00
TOTAL	62 695 684,12

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

AU 31/12/2022

ENGAGEMENTS RECIPROQUES	MONTANTS
...	
<u>ACHATS A TERME</u> <i>Matières premières et céréales</i> (contrats pour livraisons prévues sur 2022)	243 954 067,13
<u>VENTES A TERME DE DEVISES</u>	8 552 542,66
<u>STE GENERALE :</u>	
Total Yen	Valeur au 31/12/22 Valeur au débouclage
1 004 393 900,00	7 140 579,41 7 063 457,02
<u>STE GENERALE :</u>	
Total US Dollard	Valeur au 31/12/22 Valeur au débouclage
1 506 000,00	1 411 963,25 1 449 638,07
<u>SWAPS DE TAUX D'INTERETS ADOSES AUX EMPRUNTS AUPRES DES ETS DE CREDIT</u>	
CRCA	Capital restant dû au 31/12/22 Valeur du Swap
	29 642 857,12 2 130 295,21
TOTAL GENERAL	254 636 905,00

* : Montants espérés mais non encore confirmés.

Stratégie de couverture

Afin de réduire et de limiter l'exposition aux fluctuations :

- liées au coût des achats de céréales, la coopérative intervient sur le MATIF.
- liées aux taux de change, la coopérative achète des contrats de ventes de devises à terme.
- liées taux relatif à un emprunt, la coopérative utilise des swaps de taux.

Traitement de l'instrument de couverture

Les pertes et gains réalisés sont reconnus en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'éléments couvert, dans le même poste que l'éléments couvert.

Les pertes et gains latents ne sont pas comptabilisés en résultat tant que le résultat sur l'élément couvert n'est pas réalisé.

Pour le Collège des commissaires aux comptes
Cabinet ROUXEL TANGUY & ASS